

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



**PROGRAMME NATIONAL DE
L'EDUCATION SEXUELLE COMPLETE DE
COTE D'IVOIRE (2016-2020)**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

APFC	Antenne de la Pédagogie et de la Formation Continue
CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CIPD	Conférence internationale sur la population et le développement
CMU	Couverture Maladie Universelle
CNLS	Conseil national de lutte contre le sida
CNP	Comité National de Pilotage
COGES	Comité de gestion des établissements scolaires
DAENF	Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DAPS-COGES	Direction de l'Animation de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires
DDEN	Direction départementale de l'éducation nationale
DEEP	Direction de l'Encadrement de l'Enseignement Privé
DELCL	Direction des Ecoles, Lycées et Collèges
DGE	Direction du Genre et de l'Equité
DMOSS	Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire
DNCS	Direction Nationale des Cantines Scolaires
DPFC	Direction de la pédagogie et de la formation continue
DPJ	Direction de la Protection des Jeunes
DREN	Directeur Régional de l'Education Nationale
DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
DTSI	Direction des Technologies et des Systèmes d'Information
DVS	Direction de la Vie Scolaire
DVSP	Direction de la Veille et du Suivi des Programme
EDS	Enquête démographique de santé
ENS	Ecole Normale Supérieure
ENSETE	Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants
ESC	Education sexuelle complète
EVF/EmP	Education à la vie familiale et en matière de population
FENACMIS	Festival National des Arts et de la Culture en Milieu Scolaire
FOAD	Formation Ouverte à Distance
GTT	Groupe Technique de Travail
IEP	Inspection de l'Enseignement Primaire
IEPP	Inspecteurs d'Enseignement Primaire et Pré-scolaire
IGEN	Inspection Générale de l'Education Nationale
INJS	Institut National de la Jeunesse et des Sports
INS	Institut National de la Statistique
INSAAC	Institut National Supérieur des Arts et de l'Action Culturelle
IPNETP	Institut Pédagogique National de l'Enseignement Technique et Professionnel
IST	Infection sexuellement transmissible
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MENET	Ministère de l'Education Nationale et l'Enseignement Technique
MMS	Multimedia Messaging Service
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MPFFPE	Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MPJEJSC	Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique
ONEG	Observatoire National de l'Equité et du Genre
ONP	Office National de la Population
ONUSIDA	Programme de l'ONU destiné à coordonner l'action des différentes agences spécialisées de l'ONU pour lutter contre la pandémie de VIH / sida.
PND	Plan National de Développement
PNSME	Programme National de la Santé Mère/Enfant du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
PNSSU	Programme national de santé scolaire et universitaire
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat

SG	Secrétaire général
SMS	Short message service
SSR	Santé sexuelle et de la reproduction
SSSU	Services de santé scolaire et universitaire
SWEDD	Projet régional « autonomisation des femmes et le dividende démographique au Sahel (SWEDD)
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UNFPA	Fonds des nations unies pour la population
UP	Unité pédagogique
VBG/VS/	Violences basées sur le genre/violences sexuelles
VIH	Virus immuno déficience acquis

Sommaire

RESUME EXECUTIF	5
INTRODUCTION	6
I- ANALYSE DE LA SITUATION	8
1. Profil sociodémographique des adolescent (e)s et des jeunes.....	8
2. Profil socio-culturel des adolescent (e)s et des jeunes.....	8
3. Profil épidémiologique en matière de santé et de la reproduction des adolescent (e)s et des jeunes	9
4. Acquis, contraintes, opportunités	11
II - CADRE INSTITUTIONNEL	13
III - PROBLEMES PRIORITAIRES.....	14
1. Absence d'un leadership engagé en faveur de l'éducation sexuelle complète des jeunes.....	14
2. Insuffisance de la communication Parents/enfants en matière de sexualité.....	14
3. Risques d'infection aux IST/VIH	14
4. Violences faites aux femmes et aux jeunes filles.....	14
IV- VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS	15
1. Vision.....	15
2. Principes directeurs	15
V- ORIENTATION STRATEGIQUES.....	16
1. Créer un environnement favorable pour l'éducation sexuelle complète (ESC) à différents niveaux :.....	16
2. Renforcer les capacités des acteurs de l'éducation formelle et non formelle	17
3. Informer, éduquer et communiquer avec les adolescent (e)s et les jeunes sur la SSR pour un changement social de comportement :.....	17
4. Promouvoir la santé sexuelle et de reproduction des jeunes à travers les arts, la culture et le sport:	17
5. Utiliser les TIC pour informer les jeunes sur les offres de services en matière de santé sexuelle et de reproduction :	17
6. Renforcer l'offre de service de SSR en faveur des jeunes:	17
7. Développer des plaidoyers auprès des autorités politiques, des responsables des collectivités locales, des leaders communautaires, des guides religieux pour réduire la vulnérabilité des jeunes en particulier des filles :	18
8. Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation du programme national de l'éducation sexuelle complète :.....	18

VI - COMPOSANTES THEMATIQUES	18
1. Corps, puberté, reproduction	18
2. Relations interpersonnelles et communication.....	18
3. Valeurs et attitudes	19
4. Facteurs de vulnérabilité	19
5. Santé sexuelle et de la reproduction (SSR)	19
6. Genre	19
7. Droits humains pour la santé sexuelle et le bien-être	19
VII- DISPOSITIF DE PILOTAGE.....	19
VIII- PARTENARIAT.....	22
IX- MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION	22
X- RENFORCEMENT DES CAPACITES	24
CONCLUSION.....	28
REFERENCES	29

RESUME EXECUTIF

La Côte d'Ivoire a une population majoritairement jeune. Les adolescent(e)s et les jeunes de 10-24 ans représentent environ 30% de la population totale. En outre, la fécondité est très précoce aux âges 15-19 ans. En effet, 23% des adolescentes de 15 à 19 ans, ont déjà commencé leur vie féconde. De plus, une enquête du ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique¹ a révélé 5076 cas d'élèves en grossesse dans le primaire et le secondaire au cours de l'année scolaire 2012-2013. Une telle situation résulte de la vulnérabilité des jeunes filles. Ces dernières sont peu préparées à résister à la tentation ou bien à faire face à des pressions sexuelles provenant de leurs pairs et d'adultes. En réalité, la sexualité reste un sujet tabou au sein des familles. Dans ce contexte, la plupart des informations que les jeunes ont sur la sexualité proviennent de leurs pairs et de l'Internet. Les mariages précoces sont également très répandus au sein de certaines communautés.

La fécondité précoce a des répercussions sur les familles des filles mères de même que sur la communauté, sur l'économie, la croissance et le développement de la nation. En conséquence, il est essentiel de réduire les taux de fécondité et de transformer la structure par âge de la population, afin que la Côte d'Ivoire atteigne le dividende démographique. Le Ministère de l'Education Nationale a déjà bénéficié de l'appui de l'UNFPA pour mener la « Campagne Zéro grossesse à l'école ».

Le présent programme national d'éducation sexuelle complète des adolescent(e)s et des jeunes, qui couvre la période 2016-2020, vient renforcer cette initiative. Il est adossé sur une vision consistant à offrir aux adolescent(e)s et aux jeunes scolarisés et non scolarisés, des réponses pertinentes à leurs besoins d'informations et d'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive. Il leur fournit également, grâce à une sensibilisation accrue sur des questions et préoccupations majeures relatives à la santé sexuelle et reproductive, un environnement propice à leur épanouissement physique, émotionnel, mental et social.

Sur un autre plan, la mise en œuvre du Programme de l'Education Sexuelle Complète en Côte d'Ivoire s'appuie sur un dispositif de pilotage inclusif et participatif, à travers la mise en place d'un cadre interministériel et multisectoriel, impliquant plusieurs structures du Ministère de l'Education Nationale (MEN) qui travailleront en synergie avec des structures d'autres départements ministériels en charge ou en contribution à la politique de l'Etat en direction de la jeunesse

¹ <http://wcaro.unfpa.org/public/lang/fr/pid/17106>

INTRODUCTION

Un regard sur la société ivoirienne révèle l'existence d'une diversité de groupes ethniques et une pluralité de cultures. Toutefois, malgré cette réalité, des points de similitude existent, et dans toutes les communautés, la sexualité demeure un sujet tabou. Si les femmes l'abordent avec leurs filles, c'est uniquement dans le cadre de l'éducation au mariage ou à l'occasion des initiations pour préparer essentiellement à la procréation et à la gestion de la famille. Les valeurs prônées sont entre autre l'abstinence avant le mariage, la fidélité dans le mariage, la soumission au mari, etc. Quant aux pères, ils n'en parlent pratiquement jamais avec leurs enfants.

Aujourd'hui, la réalité est différente surtout en milieu urbain. Le rythme d'urbanisation, que connaît la Côte d'Ivoire, a modifié les modes traditionnels de préparation des jeunes aux questions relatives à leur sexualité et à leur reproduction. Les droits sexuels et reproductifs, les brassages culturels, les médias, l'avènement des technologies de l'information et de la communication ont bouleversé la perception des rapports de genre et des comportements sexuels.

A l'image de la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne, la Côte d'Ivoire a une population majoritairement jeune. Les adolescent(e)s et jeunes de 10 – 24 ans représentent environ 30% de la population totale. La fécondité des adolescentes de 15-19 ans est estimée 129 pour mille. Cette population jeune est sexuellement active. La précocité de la sexualité des jeunes accroît le poids de la fécondité des adolescentes dans la fécondité générale de la population, les expose à une très grande vulnérabilité à l'infection à VIH, aux IST, aux conséquences des grossesses à risque, aux fistules, au cancer du col de l'utérus et augmente largement les coûts en éducation, en santé, etc.

La situation des adolescent(e)s et des jeunes est devenue une grande préoccupation du fait de la gravité de certains indicateurs : durant l'année scolaire 2012/2013, l'ampleur des cas de grossesses relevés dans les écoles (5 076 cas), le nombre élevé d'infections aux IST (7 184 cas) et (2 250 cas) à VIH de Septembre 2015 à Avril 2016 ; selon le Programme national de santé scolaire et universitaire (PNSSU), la consommation d'alcool et de stupéfiants prennent des proportions inquiétantes chez les élèves. En effet, 16% des élèves âgés de 15 à 17 ans avouent avoir consommé de l'alcool en 2014 contre 35% pour les élèves âgés de 18 à 24 ans².

Dès lors, il est essentiel de réduire les taux de fécondité et de transformer la structure par âge de la population dans l'optique de récolter le dividende démographique. En effet, sans une transition démographique, à l'image de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, la réalisation du dividende démographique risque d'être retardée de plusieurs décennies.

Les autorités politiques et administratives ont décidé à travers l'école en tant qu'institution, d'instruire, d'éduquer et de développer chez les adolescent(e)s et les jeunes, des comportements responsables pour leur permettre de répondre aux problèmes auxquels ils sont confrontés. L'école veut ainsi leur fournir les ressources, les compétences et aptitudes leur

² Ministère de la santé – Programme national de santé scolaire et universitaire (PNSSU) – Rapport sur la situation sanitaire en milieu scolaire et universitaire Septembre 2015 à Avril 2016.

permettant de faire des choix éclairés et responsables, à travers divers programmes, notamment l'Initiative présidentielle pour la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans, la scolarisation et le maintien des filles à l'école, le Life Skills et l'éducation à la vie familiale et en matière de population (EVF/EmP), etc.

Depuis 2013, le Ministère de l'Education Nationale a développé une stratégie pour accélérer la lutte contre les grossesses précoces à l'école dénommée « Campagne Zéro grossesse à l'école », avec l'appui de l'UNFPA. Cette approche a été élaborée comme un cadre de promotion de l'éducation sexuelle complète des jeunes scolarisés visant à réduire leur vulnérabilité, à les amener à bien vivre la transition de l'adolescence et à grandir dans un environnement qui leur permette de bénéficier d'une éducation inclusive de qualité ; ce qui les amènerait à disposer d'outils et de compétences de vie courante qui leur garantissent les conditions de jouer pleinement leur rôle d'acteurs et d'actrices du développement de la Côte d'Ivoire. Pour le Ministère de l'Education nationale, *« l'école est le lieu où se forment les valeurs humaines indispensables pour le développement harmonieux d'une nation. Elle doit être en effet le cadre privilégié où se cultivent la recherche de la vérité, la rigueur intellectuelle, le respect de soi, d'autrui et de la nation, l'amour pour la nation, l'esprit de solidarité, le sens de l'initiative, de la créativité et de la responsabilité »*.³

Sur la base des acquis enregistrés et avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, et en synergie avec les départements en charge de la jeunesse, du genre et de la famille, de la santé et de l'enseignement technique et professionnel, le Ministère de l'Education Nationale s'engage à doter la Côte d'Ivoire d'un programme national d'éducation sexuelle complète des adolescent(e)s et des jeunes pour la période 2016-2020, conformément au Plan National de Développement (PND) 2016-2020 .

Le Système des Nations Unis définit l'éducation sexuelle complète comme une approche basée sur les droits et axée sur l'égalité des genres, en milieu scolaire ou extrascolaire. L'éducation sexuelle complète est un programme d'enseignement visant à apporter aux enfants et aux jeunes les connaissances, compétences, attitudes et valeurs qui leur permettront d'avoir une vision positive de leur sexualité dans le cadre de leur développement émotionnel et social⁴. De plus, des évaluations ont montré que lorsque les jeunes croient en l'égalité de genre, ils ont des attitudes plus positives en santé sexuelle.

Le présent document sert de référence de cadre unique de coordination, d'action et de suivi-évaluation de la réponse nationale aux pratiques et comportements sexuels chez les adolescent(e)s et les jeunes. Il traduit les orientations stratégiques et le cadre de la mise en œuvre de la réponse sectorielle aux défis liés à la sexualité responsable des adolescent(e)s et des jeunes. Il est donc, pour tous les acteurs, partenaires et bénéficiaires, un instrument de travail, un document de référence pour développer les connaissances et les compétences des adolescent(e)s et des jeunes en matière de santé sexuelle et reproductive. A travers ce programme national de l'éducation sexuelle complète, il s'agit de « développer la capacité des

³ MENET, *programme éducatifs et guides d'exécution –sciences de la vie et de la terre – Classe de 4^e*, Mot de Madame Kandia Camara, Ministre de l'Education Nationale et de l'enseignement Technique, p.2

⁴ UNFPA, 2014, orientations opérationnelles de l'UNFPA pour l'éducation complète à la sexualité, p.6

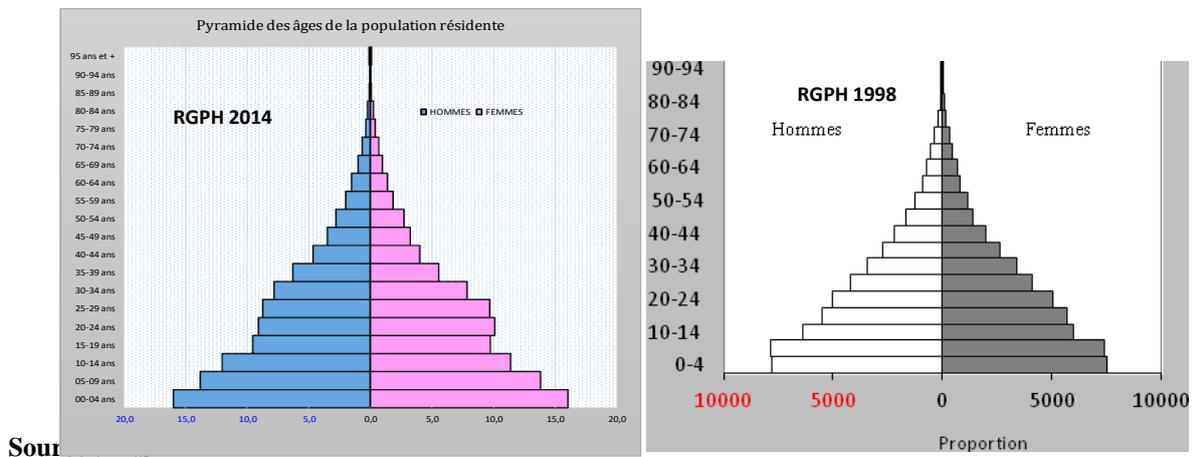
jeunes à s’assumer, à affirmer et à défendre leur droit à la dignité, à l’égalité et à une vie sexuelle saine, satisfaisante et responsable »⁵.

I- ANALYSE DE LA SITUATION

1. Profil sociodémographique des adolescent (e)s et des jeunes

Relativement à la structure par âge, la population de la Côte d’Ivoire demeure encore très jeune selon les résultats du Recensement général de la population et de l’habitat (RGPH) 2014. Les enfants (0-14 ans révolus) sont au nombre de 9 481 351 individus et représentent 41,8 % de la population totale. Les jeunes (15-34 ans révolus), au nombre de 8 048 341 individus, constituent 35,5 % de la population totale. Ainsi, 77,3 % de la population totale, soit un peu plus de 3 personnes sur 4 ont moins de 35 ans.

Graphique 1: Evolution de la pyramide des âges de la Côte d’ivoire entre 1998 et 2014



2. Profil socio-culturel des adolescents et des jeunes

Le niveau d’instruction

Selon les données de la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) de 2015-2016, au primaire, le taux brut de scolarisation est de 101,3% alors que le taux net national est de 87,8 %. Le taux net est plus élevé chez les garçons (89,3%) que chez les filles (86,2%). Le taux d’achèvement global est de 69,1% avec 64,7% pour les filles. Au premier cycle du secondaire, le taux brut de scolarisation est de 58,4%. Le taux brut est plus élevé chez les garçons (65,3%) que chez les filles (51%). Pour ce qui concerne le taux brut de scolarisation, il persiste encore de nombreuses disparités entre les zones urbaines (73%) et rurales (65%). Le taux d’achèvement global est de 41,5% avec 35,4% pour les filles. Au second cycle du secondaire, le taux brut de scolarisation est de 29,3%. Le taux brut est plus élevé chez les garçons (34%) que chez les filles (24,3%). Le taux d’achèvement global est de 22,1% avec 18,9% pour les filles.

Il ressort de toutes ces données que le taux de déperdition des élèves demeure très élevé notamment chez les filles quel que soit le cycle. Ainsi, les filles sont plus susceptibles de quitter l’école par rapport aux garçons à cause des mariages et grossesses précoces, des violences et

⁵ The Population Council, 2011, *un seul programme – guide pour une approche pédagogique unifiée de la sexualité du genre du VIH et des droits humains*, New York, p. 2

abus, de la méconnaissance de leurs droits à l'éducation et à la santé en matière de reproduction. En outre, la paupérisation se traduisant par un taux de pauvreté de 46,3% (Enquête de Niveau de Vie de 2015) induit la fragilisation de certaines cellules familiales et explique le fort taux de dépendance estimé à 78,6% (RGPH 2014). Ce qui réduit les capacités d'encadrement des familles et des communautés pour un plus grand accès aux droits à l'éducation de la jeune fille.

La situation de l'emploi des jeunes

Les adolescent(e)s et les jeunes constituent un potentiel pour le développement du pays, mais ils restent confrontés au chômage, dont le taux est élevé chez les 18-24 ans (43% des femmes contre 34% chez les hommes). Ce taux, au sens large, est estimé à 6,7% et celui des 14-24 ans à 10,1% en février 2014 (ENSETÉ⁶ 2013). Les jeunes qui trouvent du travail exercent principalement dans les secteurs d'activités tels que : l'agriculture, la couture, la coiffure, la maçonnerie, la menuiserie, la mécanique, le petit commerce, la cordonnerie, le transport, le service dans les débits de boissons et dans les restaurants, etc.

3. Profil épidémiologique en matière de santé sexuelle et de la reproduction des adolescents et des jeunes

Le profil épidémiologique des adolescent(e)s et des jeunes est préoccupant ; il est caractérisé par la fécondité précoce et les conséquences négatives qui affectent les jeunes dans leur développement psycho-personnel et leur épanouissement :

La précocité des rapports sexuels

Selon le rapport d'enquête de l'INS en 2009, on note la persistance de la précocité des relations sexuelles en milieu scolaire : 7% chez les enfants de 10 à 14 ans, 73% des filles et 56% des garçons entre 15 et 19 ans et 91% entre 20 et 24 ans. Selon le rapport d'évaluation du programme des compétences de vie courante (Life Skills) en matière de prévention des IST/VIH en Côte d'Ivoire en 2015, la moyenne d'âge au premier rapport sexuel était de 16,7 ans et l'âge médian au premier rapport sexuel était de 17 ans. Ces valeurs sont comparables à celles estimées dans l'ensemble de la population féminine en Côte d'Ivoire. Selon l'EDSIII 2012, 30% des adolescentes de 15 à 19 ont déjà commencé une vie féconde, 23% d'entre elles ont eu au moins un enfant et 7% étaient enceintes pour la première fois, alors qu'elles sont encore adolescentes.

Les grossesses précoces

En 2013, dans le milieu scolaire, on dénombre 5076 cas de grossesses. En 2014, le nombre de grossesses en milieu scolaire a régressé pour atteindre 3828 cas, dont 284 au primaire, selon la Direction de la Mutualité et les œuvres sociales et scolaires (DMOSS) du Ministère de l'Education nationale. Bien souvent, ces grossesses débouchent sur des avortements à risque ou entraînent l'interruption de la scolarité chez l'adolescente. En 2015, selon le Fonds des Nations-Unies pour la population, 79 millions d'adolescentes ont été mariées avant l'âge de 18 ans, 20 000 adolescentes de 15 à 19 ans accouchent chaque jour dans les pays en

⁶ Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants

développement et 3,2 millions d'entre elles pratiquent des avortements à risque quand d'autres sont victimes de viol.

Les mariages précoces

36% des femmes mariées le sont avant 18 ans, ce qui dénote d'une insuffisance de l'application de la loi concernant l'âge au premier mariage et de la persistance des mariages précoces dans des communautés favorables à cette pratique. Cette situation est particulièrement grave et explique en partie les nombreux cas de décès materno-infantiles chez les adolescentes-mères, exacerbée par le contexte de faible accès aux services de santé sexuelle et de la reproduction et une prévalence contraceptive très faible (13,9%).

Les violences basées sur le genre

Dans le rapport d'évaluation du programme Life Skills, on note que, parmi les élèves âgés de 10 à 24 ans, près de la moitié des garçons (47%) et 1/3 des filles pensent que l'homme est supérieur à la femme. Pour les élèves âgés de 15 à 24 ans, chez les filles comme chez les garçons, une plus large proportion de ceux qui ont déjà eu des rapports sexuels pensent que l'homme est supérieur à la femme, contrairement à ceux qui n'ont jamais eu des rapports sexuels (38% contre 29% chez les filles et 51% contre 44% chez les garçons).

Par ailleurs, selon l'EDS 2012, 38% des femmes en âge de procréer étaient excisées, avec des prévalences relativement plus élevées dans certaines régions du pays (70% dans le Nord et le Nord-Ouest, 57% à l'Ouest, 50% au Centre-Nord). Les facteurs socio-culturels, la faiblesse des mécanismes traditionnels et modernes de protection et l'impunité concourent à la persistance de ces pratiques répandues dans le nord.

Les IST/VIH/Sida

Il ressort de l'EDS III 2012, que la prévalence du VIH/sida en Côte d'Ivoire dans les groupes d'âge de 15 à 19 ans est de 0,8% quel que soit le sexe et augmente avec l'âge pour atteindre 2,2% chez 20 – 24 ans (femmes : 3,6%, hommes : 0,5%). Selon la projection Spectrum-ONUSIDA, 2015, 2/3 des nouvelles infections à VIH sont des adolescents. Les adolescentes sont au moins six (6) fois plus infectées que les garçons du même âge⁷.

Selon l'évaluation du programme de compétences de vie courante ou Life Skills en matière de prévention des IST/VIH/sida, en milieu scolaire en Côte d'Ivoire, (2015), la majorité des élèves (87%) savent que le préservatif est un moyen de prévention du VIH et 84% savent que seuls les tests pour le VIH permettent de déterminer si l'on est infecté. Il faut, par ailleurs, noter la persistance de certains comportements à risque d'infection, notamment le nombre élevé de partenaires (33% des jeunes de sexe masculin ont eu plusieurs partenaires sexuels au cours d'une même année) et aussi, le fait que l'usage des préservatifs n'est pas encore systématique lors des rapports sexuels chez 65% de jeunes femmes et 43% des jeunes hommes. En outre, le

⁷ <http://www.onp.gouv.ci/index2.php?page=det&num=36>

faible taux de couverture vaccinale prédispose les adolescents et les jeunes à un fort risque de survenue des maladies évitables par la vaccination, entre autres l'hépatite virale B et le cancer du col de l'utérus.

4. Acquis, contraintes, opportunités

Les acquis

La mise en œuvre de la réponse éducative face à la vulnérabilité des adolescent(e)s et des jeunes a enregistré des acquis certains :

- Intégration des contenus EVF/EmP et Life Skills dans les programmes éducatifs et les manuels scolaires ;
- Intégration des contenus EVF/EmP et Life Skills dans les programmes d'enseignement des structures de formation initiale (CAFOP, ENS, INJS, INSAAC, IPNETP) ;
- Renforcement de capacités des acteurs (IGEN, DREN, Chefs des APFC, Encadreurs pédagogiques, Chefs d'Etablissement, IEP et enseignants) chargés de la mise en œuvre des leçons de vie et des programmes éducatifs intégrant les contenus EVF/EmP et Life Skills ;
- Production de supports pédagogiques et didactiques pour la mise en œuvre des programmes éducatifs intégrant les contenus EVF/ EmP et Life Skills ;
- Production de guides pédagogiques pour la mise en œuvre des programmes d'enseignement intégrant les contenus Life Skills dans les structures de formation initiale ;
- Elaboration de fiches thématiques de leçons de vie pour la campagne zéro grossesse ;
- Réalisation/Déroulement démonstratif de leçons de vie sur les thèmes centraux de l'éducation sexuelle complète des élèves à tous les niveaux des établissements scolaires et en direction des élèves maitres ;
- Scénarisation de fiches de leçons de vie présentées dans les établissements ayant des équipements pour des enseignements virtuels ;
- Production de supports multi médias, de dépliants, d'affiches, de boîtes à images, de films, de sketches radiophoniques pour la campagne zéro grossesse à l'école ;
- Elaboration de manuels sur l'ESC pour les formateurs et pour les apprenants ;
- Mise en place d'une politique de santé centré sur les besoins spécifiques des jeunes
- Mise en place d'une ligne verte (107) et d'un site web (www.dmass.org) pour donner des informations, des conseils et des orientations utiles aux usagers sur les IST, et le VIH/sida, les VBG/VS, le harcèlement sexuel, les grossesses précoces ;
- Publication de « Recueils de textes juridiques et non-juridiques » en appui aux actions pour améliorer l'environnement socio-culturel et juridique de la campagne zéro grossesse en milieu scolaire.

Cependant **des difficultés et contraintes** subsistent. Certaines peuvent être énoncées :

- Insuffisance dans le suivi et le contrôle des encadreurs pédagogiques et des responsables administratifs dans la mise en œuvre des activités d'enseignement/apprentissage auprès des enseignants ;
- Insuffisance au niveau de la mise en œuvre du plan de pérennisation pour le Life Skills ;
- Manque de traçabilité des leçons de vie dans les progressions disciplinaires ;
- Insuffisance de moyens de reproduction et de diffusion des supports et documents pédagogiques à mettre à la disposition des enseignants ;
- Insuffisance de communication à l'endroit des parents en matière d'éducation sexuelle complète

Toutefois, les pouvoirs publics ont engagé plusieurs actions qui sont autant d'opportunités pour l'épanouissement des adolescent(e)s et des jeunes :

- Mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020
- Initiative présidentielle pour la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans
- Programme de construction des écoles de proximité
- Projet d'autonomisation des femmes et des filles pour le dividende démographique (SWEDD) assurant la mise en œuvre des interventions en faveur du maintien de la jeune fille à l'école et de son autonomisation ;
- Projet EVF/EmP pour la prise en compte de la trilogie Population /Développement/Environnement ;
- Ecoles « Amies des enfants » et « Enseignantes protectrices des filles » ;
- Système de tutorat mis en place dans certains établissements scolaires ;
- Couverture Maladie Universelle (CMU) pour garantir aux adolescents et aux jeunes une meilleure accessibilité aux services de santé ;
- Mise en œuvre du Plan de réduction des grossesses en milieu scolaire dénommé « Campagne zéro grossesse à l'école » ;
- Lancement du plan accéléré de lutte contre les mariages précoces ;
- Transformation du PNSSU en PNSSU-SAJ pour le plan quinquennal 2016-2020 ;
- Augmentation de l'offre de service de la planification familiale, par la formation de 97% des prestataires de santé des SSSU avec une augmentation du nombre de jeunes utilisateurs de méthodes contraceptives passé de 266 en 2012 à 81272 en 2014 avec environ 88% des structures de santé scolaire offrant désormais des services intégrés de SSR ;
- Formation des prestataires de soins des SSSU en Santé des Adolescent(e)s et Jeunes pour une approche spécifique de la santé des adolescents et jeunes
- Réorganisation des services de santé adaptés aux adolescent(e)s et jeunes.
- Combinaison de l'éducation sexuelle par les leçons de vie, l'éducation par les pairs, la campagne multimédia, l'offre de services conviviaux et les caravanes « jeunesse saine ».

Les principaux défis

- Mise en synergie des parties prenantes de la communauté éducative autour d'objectifs concertés, pour une plus grande efficacité des initiatives en cours ;

- Pérennisation des acquis dans un cadre formalisé qui oriente les interventions de tous les acteurs qui œuvrent à l'accompagnement des adolescent(e)s et des jeunes ;
- Formation des formateurs et des jeunes leaders pour la mise en œuvre d'un programme performant d'éducation sexuelle complète ;
- Mise en place des supports didactiques adaptés aux besoins des adolescent(e)s et des jeunes ;
- Renforcement des activités des clubs scolaires en appui aux enseignements de l'éducation de l'éducation sexuelle dispensée aux élèves en classe ;
- Exploitation judicieuse des nouvelles technologies de l'information et de la communication et des média sociaux pour une implication plus forte des toutes les catégories de jeunes dans la mise en œuvre du programme d'éducation sexuelle complète ;
- Large mobilisation des leaders communautaires, des parents d'élèves, des syndicats d'enseignants pour un appui à toutes les initiatives en direction des jeunes pour l'épanouissement
- Vulgarisation des fiches de leçon de vie scénarisées.

II - CADRE INSTITUTIONNEL

La mission régalienne d'éducation assignée principalement au Ministère de l'Education Nationale impose aux acteurs du secteur d'être en conformité avec les dispositions nationales, en partage avec les autres ministères techniques impliqués : les Ministères en charge de la Jeunesse, de la Culture, de la Santé, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, de la Femme, la Famille et la Protection de l'Enfant, des Sports, de l'Enseignement Supérieur, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques, de la Justice, etc.

A cet effet, la Côte d'Ivoire dispose d'un document de Politique Nationale de santé des adolescent(e)s et des jeunes. Dans le prolongement de cette politique, s'inscrit l'objectif de l'élaboration d'un document de Programme National de l'éducation sexuelle complète (2016-2020) pour les adolescent(e)s et les jeunes scolarisés et non scolarisés.

En se basant sur les directives nationales, et en synergie avec tous les départements ministériels contribuant à la promotion et à l'accompagnement du devenir des adolescent (e)s et des jeunes, le Ministère de l'Education Nationale prendra en compte les études quantitatives et qualitatives de ses structures techniques, en vue de l'intégration et de la promotion des contenus des stratégies innovantes dans les programmes éducatifs scolaires et extra-scolaires.

Le Ministère de l'Education Nationale s'appuiera sur les autres acteurs sectoriels, la société civile, y compris les guides religieux et les chefs traditionnels, ainsi que les partenaires techniques financiers tant nationaux qu'internationaux et sur les acquis tels que :

- La création de la Direction de l'Egalité et de la Promotion du Genre ;
- L'adoption en avril 2009, d'un document de Politique Nationale sur l'Egalité des Chances, l'Equité et le Genre qui fixe les grandes orientations du Gouvernement en matière de Genre ;

- La mise en place du Groupe Thématique Genre (cellules genre, points focaux genre) en 2007, chargé de veiller à la prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes et des hommes dans les plans et programmes nationaux et sectoriels ;
- La mise en œuvre de la Politique nationale de la jeunesse ;
- L’initiative présidentielle de la scolarisation obligatoire des enfants de 6-16 ans.

III - PROBLEMES PRIORITAIRES

1. Absence d’un leadership engagé en faveur de l’éducation sexuelle complète des jeunes.

Les adolescent(e)s et les jeunes sont confrontés à un déficit ou à une pluralité d’informations en matière de sexualité. Au niveau des acteurs, il ressort une insuffisance en matière de formation et de préparation des adolescent (e)s et des jeunes à l’éducation sexuelle complète et une absence de coordination, de suivi, de contrôle dans la mise en œuvre des programmes scolaires et extra-scolaires.

2. Insuffisance de la communication Parents/enfants en matière de sexualité

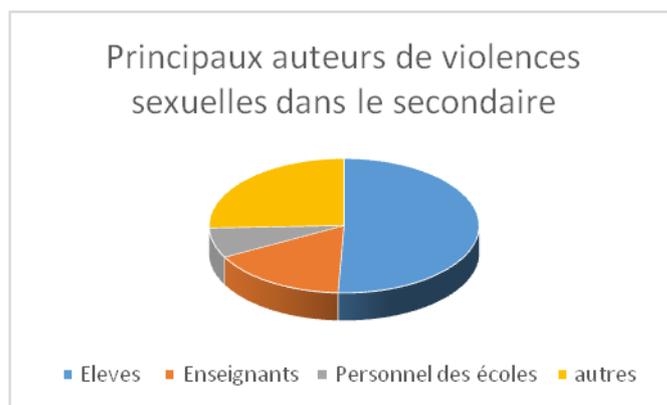
La communication entre parents et enfants sur des sujets se rapportant à la vie sexuelle et interpersonnelle demeure défectueuse, à cause des pesanteurs sociologiques et culturelles dans nos communautés qui représentent le sexe comme un sujet tabou voire gênant. On note une faiblesse de l’encadrement de la grande majorité des parents, peu préparés à orienter et à compléter l’information sur la sexualité reçue par les adolescent (e)s et les jeunes à travers l’école, la télévision et la rue. Cette situation peut se justifier par l’absence d’un dispositif formel de renforcement des compétences des parents sur les techniques de communication avec les adolescents et des jeunes, en lien avec leurs expériences émotionnelles.

3. Risques d’infection aux IST/VIH

En raison de leur précocité, leur immaturité intellectuelle et leur indisponibilité financière, les adolescent(e)s et les jeunes constituent une population à risques d’infection à VIH par la voie sexuelle. Cette frange de la population reste un groupe vulnérable. La persistance de comportements dangereux tels le multi partenariat sexuel, le sexe transactionnel, l’insuffisance de l’utilisation de préservatifs lors des rapports sexuels occasionnels exposent davantage les adolescent(e)s et les jeunes de 15 à 24 ans, à un risque élevé de contamination aux IST, VIH.

4. Violences faites aux femmes et aux jeunes filles

Les adolescentes subissent encore les formes de violence (sexuelles, verbales, physiques, etc.) qui constituent une violation grave de leur droit et entravent leur développement. Une récente étude réalisée par le Ministère de l’Education Nationale, estime à 23% de filles dans le cycle secondaire touchées par ces violences sexuelles (viol ou attouchements). Le graphique ci-dessous présente les principaux auteurs de ces violences.



La situation des femmes et des jeunes filles, reste des plus préoccupantes, elles sont victimes de violences diverses, à cause de leur statut jugé inférieur dans nos sociétés. Ces violences ont pour dénominations : les abus sexuels, le viol, le harcèlement, les mutilations génitales, les mariages précoces, les violences physiques ou psychologiques, du fait de la relation de domination qu'elles entretiennent avec les hommes et les autres membres de la communauté. Les voies de recours pour réparation sont la plupart du temps étouffées par les membres proches de la famille ou même méconnus dans la société.

IV- VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

1. Vision

L'ambition de la Cote d'Ivoire pour les adolescent(e)s et les jeunes, en matière d'éducation sexuelle complète est portée par la vision ainsi formulée :

offrir aux adolescent(e)s et aux jeunes scolarisés et non scolarisés, les réponses adéquates à leurs besoins d'informations et d'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive, tout en leur donnant les moyens de prendre le contrôle de leurs propres comportements, en garantissant leur épanouissement physique, émotionnel, mental et social, jusqu'à l'âge adulte, à être de bons parents et des acteurs de développement, dans le strict respect des droits humains et de l'égalité des genres.

2. Principes directeurs

Conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) adopté en 1994, aux résolutions 2009/1, paragraphe 7, et 2012/1, paragraphe 26, de la Commission de la population et du développement et aux Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle de l'UNESCO, les Principes directeurs de la politique nationale en matière d'éducation sexuelle complète entendent :

- promouvoir la nécessité de programmes d'éducation sexuelle grâce à une sensibilisation accrue sur des questions et préoccupations majeures relatives à la santé sexuelle et reproductive concernant les enfants, les adolescent(e)s et les jeunes;
- favoriser une compréhension claire de ce qu'englobe l'éducation sexuelle, de la finalité qu'elle vise et des résultats potentiels qu'elle peut apporter ;
- fournir des conseils aux autorités éducatives sur la manière de renforcer le soutien en faveur de l'éducation sexuelle à l'échelon de la société et de l'école ;

- sensibiliser et renforcer les capacités des formateurs afin d'offrir une éducation sexuelle de bonne qualité ;
- renforcer les capacités techniques et matérielles des structures chargées de la mise en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complète ;
- fournir des conseils aux acteurs concernés sur la manière d'élaborer des matériels et des programmes d'éducation sexuelle conçus pour répondre aux besoins, culturellement pertinents et adaptés à l'âge des bénéficiaires.

V- ORIENTATION STRATEGIQUES

Huit (08) stratégies sont retenues pour la mise en œuvre de l'éducation sexuelle complète

1. Créer un environnement favorable pour l'éducation sexuelle complète (ESC) à différents niveaux :

La création d'un environnement favorable à la mise en œuvre du programme de l'ESC s'effectuera à plusieurs niveaux. Il s'agira :

Au niveau administratif et juridique, de :

- Créer les organes de mise en œuvre de l'ESC ;
- Elaborer un plan d'action national du comité pédagogique d'ESC ;
- Créer un comité de pilotage du programme ESC ;
- Mettre en œuvre une approche décentralisée du programme nationale d'ESC ;
- Faire une large diffusion du programme ESC ;
- Réactualiser et diffuser les textes juridiques et non-juridiques en relation avec la santé sexuelle des adolescent(e)s et des jeunes, les mariages précoces et les violences basées sur le genre.

Au niveau social :

- Informer et mobiliser les communautés pour le soutien et l'accompagnement du devenir des adolescent(e)s et des jeunes ;
- Sensibiliser les parents dans le cadre d'une approche progressive de mise en place d'une « école des parents » ;
- Mettre à contribution les leaders religieux, les chefs coutumiers et la société civile.

Au niveau médiatique :

- Mettre en contribution les médias et les radios de proximité ;
- Engager les mass média dans des campagnes en appui à un environnement favorable à la mise en œuvre des programmes d'ESC.

2. Renforcer les capacités des acteurs de l'éducation formelle et non formelle

Cette stratégie nécessite l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités de la communauté éducative et des partenaires sociaux.

3. Informer, éduquer et communiquer avec les adolescents et les jeunes sur la SSR pour un changement social de comportement :

Cette stratégie se déroule en situation de classe ou en atelier ou en activité extra-scolaire pour :

- Mettre en œuvre l'ESC dans les programmes ;
- Dispenser les leçons de vie dans les établissements scolaires ;
- Intégrer l'ESC dans les activités de tous les clubs scolaires ;
- Développer des actions de communication en éducation sexuelle complète à l'intention des associations des jeunes.

4. Promouvoir la santé sexuelle et de reproduction des jeunes à travers les arts, la culture et le sport :

Cette stratégie consiste à :

- Utiliser le théâtre, la chorale, la poésie, la danse, le dessin, la peinture et la sculpture dans les établissements scolaires et à travers le festival national jeune des Arts et Culture pour diffuser des messages sur l'ESC ;
- Organiser des activités artistiques, culturelles et sportives dans les quartiers pour développer chez les jeunes des comportements responsables ;
- Mettre en œuvre des stratégies mobiles variées dans les villes et les villages pour l'information, la sensibilisation et la mobilisation des adolescent(e)s et des jeunes sur les thématiques de l'ESC et de la communication pour le changement de comportements des adolescent(e)s et des jeunes en matière de santé sexuelle et de reproduction.

5. Utiliser les TIC pour informer les jeunes sur les offres des services en matière de santé sexuelle et de reproduction :

Il est question de rejoindre les jeunes dans l'univers novateur des TIC en vue de :

- Mettre en place la plateforme U report ;
- Utiliser les réseaux sociaux en appui au programme national d'ESC (YouTube, facebook, tweeter, Instagram, Blog) ;
- Communiquer par SMS et MMS pour alerter et informer les adolescent(e)s et les jeunes.

6. Renforcer l'offre de service des SSR en faveur des jeunes :

Il s'agira de :

- Etendre l'offre des services de la planification familiale à tous les SSSU ;

- Promouvoir auprès des jeunes, l'accès aux méthodes de contraception.

7. Développer des plaidoyers auprès des autorités politiques, des responsables des collectivités locales, des leaders communautaires, des guides religieux pour réduire la vulnérabilité des jeunes en particulier des filles :

Des actions de plaidoyer seront menées en vue de :

- Construire plus d'internats, en particulier pour les filles ;
- Mettre en place des mesures d'accompagnement des foyers d'hébergement des élèves ;
- Augmenter le nombre d'établissements de proximité ;
- Sensibiliser et renforcer les capacités des leaders communautaires et des guides religieux sur les types de violence basée sur le genre ;
- Vulgariser et appliquer les lois sur les droits de la jeune fille ;
- Favoriser les activités de la jeune fille pour la rendre autonome sur le plan économique et financier.

8. Assurer la coordination, le suivi et l'évaluation du programme national de l'éducation sexuelle complète :

Cette stratégie consiste à :

- Elaborer des mécanismes de suivi – évaluation ;
- Organiser des missions de supervision de la mise en œuvre du programme national de l'éducation sexuelle complète.

VI - COMPOSANTES THEMATIQUES

Sept thèmes majeurs ou unités sont retenus pour partager les informations, les connaissances et les valeurs avec les adolescent(e)s et les jeunes pour les outiller, afin de leur permettre de vivre la transition entre l'adolescence et la vie d'adulte avec le moindre risque. Ces thèmes ou unités sont : corps, puberté et reproduction, relation interpersonnelle et communication, valeurs et attitudes, facteurs de vulnérabilité, santé sexuelle et de la reproduction, genre et droits humains pour la santé sexuelle et le bien-être.

1. Corps, puberté, reproduction

Ce thème permet de donner des informations sur les étapes du développement du corps de l'enfance à l'adolescence ainsi que les bouleversements physiques, psychologiques, et comportementaux. Il explique l'importance et le rôle des organes de reproduction dans le maintien de la santé et de la protection.

2. Relations interpersonnelles et communication

Cette composante explique les relations et les liens avec les membres de la famille, les amis, les voisins, les connaissances, le ou la petit(e) ami(e), ses enseignants, ses camarades, etc. Le but

de cette composante est d'aider les adolescent(e)s à mieux comprendre leurs relations et à les aborder avec plus de confiance.

3. Valeurs et attitudes

Les jeunes aiment apprendre comment parler de sujets intimes sans gêne et avec confiance. Il s'agit dans cette unité de mettre l'accent sur les attitudes et les valeurs telles que le Respect de soi et d'autrui, l'Estime de soi, la prise de décisions qui permettent aux adolescents et aux jeunes d'être confiant en leurs capacités afin de bénéficier d'une meilleure santé et préparer un avenir radieux

4. Facteurs de vulnérabilité

Ce thème va développer des actes et des circonstances qui exposent et fragilisent les adolescent(e)s / jeunes, notamment les attitudes addictives tel que le tabagisme, l'alcoolisme, la drogue, le chômage et la paupérisation de la société.

5. Santé sexuelle et de la reproduction (SSR)

Elle intègre les infections sexuellement transmissibles, le VIH, le sida, la contraception et l'avortement. L'accent est mis sur la prévention sanitaire tout au long de cette unité qui présente des informations fondamentales pour aider les adolescent(e)s et jeunes à garder leur corps à l'abri des risques et en bonne santé.

6. Genre

Promouvoir l'égalité de genre est un impératif moral. Cette unité aborde efficacement la question du genre, pour les filles comme pour les garçons. Elle décrit le jeu des normes de genre dans la société (dans les relations familiales, à l'école, dans l'expérience de la violence, dans les médias et ailleurs) et explique l'effet des rôles de genre sur la sexualité et la santé sexuelle.

7. Droits humains pour la santé sexuelle et le bien-être

Cette unité décrit la capacité pour la personne d'exercer ses droits fondamentaux (éducation, liberté d'expression, etc.). Ces droits incluent la protection de son corps, de sa sexualité et de sa santé, qu'ils doivent pouvoir être exercés avec confiance. Ce thème montre comment les jeunes peuvent promouvoir le respect et protéger leur santé et leurs droits sexuels et génésiques comme ceux de leurs partenaires.

VII- DISPOSITIF DE PILOTAGE

La mise en œuvre du Programme d'Education Sexuelle Complète en Côte d'Ivoire, nécessite un dispositif de pilotage inclusif et pertinent. Ce dispositif repose sur la mise en place d'un cadre interministériel et multisectoriel qui implique plusieurs structures du Ministère de l'Education Nationale (MEN) en synergie avec des structures d'autres départements ministériels en charge ou en contribution de la politique de l'Etat en direction de la jeunesse :

Les structures du MEN :

- La Direction de la Pédagogie et de la Formation Continue (DPFC) ;
- La Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en milieu Scolaire (DMOSS) ;
- La Direction de la Vie Scolaire (DVS) ;
- La Direction de la Stratégie de la Planification et des Statistiques (DSPS) ;
- La Direction de la Veille et du Suivi des Programme (DVSP)
- La Direction Nationale des Cantines Scolaires (DNCS) ;
- La Direction des Ecoles, Lycées et Collèges (DELIC) ;
- La Direction de l'Animation de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires (DAPS-COGES) ;
- La Direction de l'Encadrement de l'Enseignement Privé (DEEP) ;
- La Direction de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle (DAENF) ;
- La Direction des Technologies et des Systèmes d'Information (DTSI) ;
- La Direction des Affaires Juridiques (DAJ) ;
- Le Service de Communication et de la Documentation et des Archives (SCDA).

Les structures des autres départements ministériels en charge ou en contribution à la politique de l'Etat pour la jeunesse :

- Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle ;
- L'Observatoire National de l'Equité et du Genre (ONEG) de la Primature ;
- La Direction du Genre et de l'Equité du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MPFFPE) ;
- Le Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU) et le Programme National de la Santé Mère/Enfant (PNSME) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) ;
- La Direction de la Protection des Jeunes (DPJ) du Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC) ;
- Le corps préfectoral (Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité) ;
- Le Ministère de la Justice ;
- Le Ministère de la Communication ;
- L'Office National de la Population (ONP) du Ministère du Plan et du Développement (MPD)
- Le Conseil national de lutte contre le sida (CNLS)

Toutefois, pour une meilleure coordination des interventions, un mécanisme de supervision s'avère indispensable. Pour ce faire, des organes seront constitués.

Au niveau central, trois organes seront mis en place pour conduire le programme :

Un Comité National de Pilotage (CNP) :

Le comité National de Pilotage définira les actions prioritaires à mener. Il impliquera les acteurs des autres secteurs ministériels et les représentants des partenaires de la société civile, des ONG et des partenaires techniques et financiers. La présidence sera assurée par le Ministre de l'Education Nationale. L'Inspecteur Général de l'Education Nationale, Coordonnateur Général de l'Inspection Générale est chargé de suivre l'exécution globale du Programme. Le Comité National de Pilotage se réunit une fois l'an.

Un Groupe Technique de Travail (GTT)

Le Groupe Technique de Travail est essentiellement composé des structures de mise en œuvre issues du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et des autres Ministères, des organisations de la société civile partenaires. Il est présidé par le Directeur de la Pédagogie et de la Formation Continue. Le GTT se réunit une fois par deux mois (rencontre bimestrielle) et autant de fois que le besoin se fait sentir.

Un Secrétariat Technique (ST).

Le Secrétariat Technique est uniquement composé des représentants des Directions de mise en œuvre du Ministère de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle. Le Secrétariat technique est animé par le ou la Coordonnateur-trice du projet EVF/EmP. Il veille à la mise en œuvre du programme. Il dispose de deux organes d'appui : Le Comité pédagogique et le Comité de Suivi/Evaluation. Le Secrétariat Technique se réunit une fois par mois.

➤ **Au niveau régional :**

Un Comité Régional sera institué et placé sous la présidence du Préfet. Il s'appuie sur une plateforme de collaboration animée par le Directeur Régional de l'Éducation Nationale (DREN) en synergie avec le Directeur Régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Cette plateforme impliquera tous les autres secteurs ministériels, les autorités administratives, les associations des parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les organisations professionnelles, les collectivités locales, les organisations des jeunes, les ONG, les représentants locaux des partenaires techniques et financiers et les leaders communautaires. Elle veillera à la prise en compte des priorités du Programme, au travers des rencontres périodiques d'information et de sensibilisation. Les rencontres de la plateforme régionale seront bimestrielles. Le secrétariat sera assuré par le Responsable de l'antenne pédagogique et de la Formation Continue en collaboration avec les autres services.

➤ **Au niveau opérationnel :**

- Dans les écoles et établissements scolaires:

Les unités pédagogiques et les conseils d'enseignement seront mis à contribution sous la responsabilité du Chef d'Établissement responsable de l'UP ou de l'IPPP et les conseillers de secteurs. La périodicité des rencontres respectera l'organisation interne de chaque UP. Le Conseiller COGES établira le lien entre les parents et l'école.

- Dans les autres structures fréquentées par les jeunes hors du circuit scolaire:

La mise en œuvre du programme de l'Éducation Sexuelle Complète en dehors du cadre scolaire, sera faite au niveau des structures décentralisées du Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'Emploi des Jeunes et du Service Civique (MPJEJSC), du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) et du Ministère de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant (MPFFPE). L'éducation sexuelle complète sera aussi assurée dans les structures associatives, les organisations des jeunes filles et garçons, les organisations de la société civile, les ONG nationales et internationales.

VIII- PARTENARIAT

Le présent programme d'éducation sexuelle complète est favorable au développement des partenariats divers à bâtir en fonction des compétences distinctives de diverses institutions et organisations.

Les autres secteurs ministériels en charge ou en contribution à la politique de l'Etat pour la jeunesse devront, chacun en ce qui le concerne, s'approprier ce Programme et apporter un appui technique.

Les associations des parents d'élèves, les syndicats d'enseignants, les organisations professionnelles, les collectivités locales, la société civile, les communautés et les ONG contribueront au plaidoyer, au financement et à la promotion de l'Education Sexuelle Complète des adolescent(e)s et des jeunes, conformément à leurs attributions. Elles seront associées à toutes les étapes de la mise en œuvre.

Les Partenaires Techniques et Financiers seront impliqués dans le processus de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des lignes d'actions préconisées. Leurs appuis techniques et financiers seront requis à tous les niveaux. Leurs actions devront contribuer à renforcer le leadership du Ministère de l'Education nationale, en synergie avec les autres départements ministériels.

Le partenariat public-privé et public-public sera également sollicité. Dans le partenariat public-privé, des contributions devront être recherchées auprès des organisations et des industries, du monde agricole, des sociétés de téléphonie mobile et de communication, des entreprises du secteur pétrolier ainsi que celles du secteur bancaire et financier. Dans le partenariat public-public, la collaboration avec les collectivités locales et avec certaines autres structures étatiques sera mise en œuvre de façon efficiente. Les collectivités locales mettront aussi à contribution leurs partenaires dans le cadre de la coopération décentralisée, pour la mobilisation de tous les éléments favorables à l'épanouissement de la jeunesse.

Pour que le programme d'ESC atteigne les objectifs escomptés, la mise en place d'un cadre de contrôle participatif, le développement et l'appropriation des outils de suivi/Evaluation ainsi que la mise en place d'une batterie d'indicateurs sont nécessaires.

IX- MECANISME DE SUIVI ET D'EVALUATION

Le cadre de contrôle participatif consiste à responsabiliser tous les acteurs :

Les enseignants par les contrôles et évaluations systématiques, les chefs d'établissements par le contrôle des programmations à travers les emplois du temps et le suivi de l'exécution des contenus, les Inspecteurs d'Enseignement Primaire et Préscolaire (IEPP) par le suivi de l'exécution des emplois du temps et des contenus, les Directeurs Régionaux de l'Education Nationale (DREN) et les Directeurs régionaux de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle par la synthèse des rapports d'activités des chefs d'établissements et le suivi de l'exécution des contenus par les Encadreurs pédagogiques, le contrôle de l'exécution des contenus par les Inspecteurs Généraux de l'Education Nationale (IGEN). La synthèse des rapports élaborée par l'IGEN accompagnée de recommandation, transmise au Cabinet du Ministre de l'Education nationale et à celui du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle permettra aux organes de suivi et d'évaluation de vérifier le respect

des orientations du Programme National de l'Education Sexuelle Complète tel qu'indiqué par le Comité National de Pilotage

Le contrôle du respect des contenus du programme au niveau des structures des départements ministériels partenaires devra obéir à la même démarche. Un exemplaire de la synthèse des différents rapports d'activités doit parvenir au GTT. Pour évaluer la mise en œuvre du Programme national de l'éducation sexuelle complète, des indicateurs relatifs à l'ESC doivent être inscrits dans les outils de collecte des données de la DSPS, de la DPFC, de la DMOSS et des structures partenaires. Ces indicateurs se rapportant :

Au programme :

- Nombre d'années du programme d'enseignement ;
- Nombre de sessions de formation dans le cadre du programme d'enseignement ;
- Nombre de séances dispensées aux apprenants et aux jeunes des divers milieux scolaires et extra-scolaires.

Aux apprenants :

- Nombre de jeunes prenant part à l'éducation sexuelle complète selon l'âge, le niveau d'études, la structure d'origine et le milieu (rural ou urbain) ;
- Nombre/Proportion et profil des jeunes ayant bénéficié et n'ayant pas bénéficié de l'ESC par le biais de l'école, des programmes communautaires ou de l'éducation par les pairs.
- Nombre de grossesses précoces enregistrées dans les établissements scolaires et dans les structures sanitaires scolaires et non scolaires
- Nombre d'infection de maladies sexuellement transmissibles (IS), d'infection à VIH dans les établissements scolaires et dans les structures sanitaires scolaires et non scolaires
- Nombre d'actes de violence basés sur le genre enregistrés dans les établissements scolaires et dans les structures sanitaires scolaires et non scolaires ;
- Nombre de mariages précoces enregistrés dans les établissements scolaires et dans les structures sanitaires scolaires et non scolaires.

Aux enseignant (e)s et pair(e) s éducateurs/ éducatrices :

- Nombre d'enseignant (e)s et pair(e) s éducateurs/ éducatrices ayant bénéficié d'une formation en ESC ;
- Nombre d'enseignant (e)s et pair(e) s éducateurs/ éducatrices ayant reçu les documents relatifs à l'ESC ;
- Nombre d'enseignant (e)s et pair(e) s éducateurs/ éducatrices ayant utilisé les documents relatifs à l'ESC.

Aux cadres d'intervention :

- Effectifs habituels des classes ;
- Nombre d'écoles et de classes ayant exécuté le programme d'ESC ;
- Nombre de centre de formation initiale ayant un module d'ESC.
- Nombre de centre d'éducation non formelle.

X- RENFORCEMENT DES CAPACITES

L'Education Sexuelle Complète (ESC) ou Education à la sexualité complète est ancrée dans les droits de l'homme (dont les droits à l'éducation et à la santé) définis dans des traités internationaux tels que le Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

En effet, par l'adoption et la ratification desdits traités, les Etats dont la Côte d'Ivoire se sont engagés à mettre en place des programmes en milieu scolaire et au niveau de la communauté, avec pour objectifs suivants :

- promouvoir le bien-être des adolescent(e)s et des jeunes, l'égalité et l'équité entre les sexes ;
- encourager un comportement responsable sur le plan sexuel ;
- protéger les intéressés contre les grossesses précoces et non désirées, les IST et contre les abus, les violences sexuelles et l'inceste.

Cet enseignement, parce qu'il doit conduire à l'autonomisation des apprenant(e)s et à une prise de décision de ceux-ci, à travers la mise en œuvre de techniques participatives, impose aux formateurs des attitudes nouvelles, des connaissances avérées dans le domaine, et l'usage d'outils nouveaux adaptés aux cibles concernées.

Il convient par conséquent, dans le cadre du renforcement des capacités des formateurs et acteurs de l'ESC, de décrire les caractéristiques des acteurs et actrices de cet enseignement nouveau et d'identifier les actions à mener pour mieux répondre aux besoins des adolescent(e)s et des jeunes

1) Public cible

Dans le cadre scolaire

- **Les élèves**

Ce sont les apprenants des différents ordres d'enseignement.

- **Les enseignants**

C'est le personnel chargé de dispenser les cours en classe. Il est en service au Ministère de l'Education Nationale, au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation

professionnelle ou dans tout autre ministère ayant en charge des structures de formation des adolescent(e)s et des jeunes.

- **Le personnel d'encadrement**

C'est le personnel du Ministère de l'Education Nationale chargé de l'encadrement et du suivi des élèves. Ce personnel peut se retrouver aussi au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle ou dans tout autre ministère ayant en charge des structures de formation des adolescent(e)s et des jeunes. Ce sont les éducateurs, les travailleurs sociaux, les Inspecteurs d'orientation, les Inspecteurs d'éducation.

- **Les administrateurs des structures scolaires**

Le personnel chargé de l'administration scolaire : Les IGEN, les DREN, DDEN, les SG de DREN, le Proviseur, le Principal, les IEPP, les ACE, le Directeur des études, les IES, etc. Ce personnel se retrouve au Ministère de l'Education Nationale ou au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle ou dans tout autre ministère ayant en charge des structures de formation des adolescent(e)s et des jeunes.

- **Les COGES**

Ce sont les comités de gestion des établissements scolaires composés de parents d'élèves, d'enseignants et des représentants des autorités locales. Ces comités sont en contact régulier avec les parents. Ils représentent un canal important de transmission d'informations en direction des parents d'élèves.

Hors du cadre scolaire

- **Les jeunes et les adolescent(e)s.**

Ce sont les jeunes déscolarisés et non scolarisés, en situation d'apprentissage, exerçant les métiers dans l'informel et les sans emploi.

- **Les leaders d'opinion**

Il s'agit des guides religieux (responsables des cultes) et des leaders communautaires (chefs traditionnels, chefs coutumiers, responsables d'associations et d'ONG).

- **Les Communicateurs**

On distingue deux catégories : les Communicateurs traditionnels et les Communicateurs de médias.

- Les Communicateurs traditionnels (griot) sont ceux qui transmettent les messages à la communauté à travers des instruments traditionnels (tambours, tam-tams parleur, etc.)

- Les Communicateurs de médias sont les personnes (journalistes, chroniqueurs, animateurs, blogueurs...) qui transmettent les messages à travers les médias de masse (TV, Radio, Presse écrite et Agence de communication).

1) Les actions de renforcement de capacités

Dans le cadre scolaire

- **Utilisation de nouveaux outils de formation**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Éducation Sexuelle Complète, de nouveaux outils et supports peuvent être utilisés en vue de l'autonomisation des cibles. Il s'agit de la Radio, la Télévision, la Presse écrite (papier et en ligne), de l'apprentissage par la chanson et de nouveaux médias (Facebook, YouTube, Twitter), Blog, U Report (sms, sondage), poste radio MP3/Player avec carte mémoire; Sketchs radiophoniques ; fiches de discussions ; fiches de séances ; émissions radio/télévision (en direct) suivi de débats ; tablette pour les supports numériques ; Mini-films à partir des sketchs radio ; cahier du participant, téléphonie mobile (mobile learning); portail web, e-book et les espaces arts et culture.

Ces outils permettront d'atteindre un large public et l'autonomisation des publics cibles.

- **Renforcement des contenus existants dans les centres de formation initiale**

Cette opération est nécessaire au regard de l'ESC qui intègre de nouvelles thématiques pour lesquelles les enseignant(e)s de ces centres de formation initiale doivent être formés.

En outre il est nécessaire de renforcer leurs capacités à l'utilisation des nouveaux outils TICs.

- **Consolidation des acquis de la formation continue**

- a) Pour les encadreurs pédagogiques, les enseignants, les personnels administratifs et les personnels d'encadrement*

Ils jouent un rôle important dans le système scolaire. Par conséquent la mise en œuvre de l'Éducation sexuelle complète ne pourrait se faire sans eux.

En effet il est vital pour le succès de l'ESC que leurs capacités soient renforcées aussi bien au niveau des nouvelles technologies utilisées dans le cadre de l'ESC qu'au niveau des contenus de cet enseignement. Il s'agira de les outiller à travers des modules de Formation Ouverte à Distance (FOAD) relative à l'éducation sexuelle complète avec les nouveaux outils TICs (Sankoré, tablettes) en fonction des réalités au plan local.

Pour ce faire, il convient de concevoir un *portail web* où toutes les ressources pédagogiques relatives à l'ESC seront disponibles.

- b) Pour les apprenant(e)s*

Les apprenants constituent la cible finale de l'ESC dans la mesure où elle leur permettra d'adopter des comportements souhaités face à la sexualité. Du fait de l'engouement des adolescent(e)s et des jeunes pour les nouvelles technologies et les médias sociaux, des actions seront prises pour enrichir les programmes éducatifs avec des contenus relatifs à l'ESC et de les former à l'utilisation des outils TICs.

c) Pour les pairs éducateurs/paires éducatrices

Compte tenu de leur rôle de relais dans la sensibilisation de leurs pairs, il est indispensable de renforcer leurs capacités en ESC et dans l'utilisation efficiente des TICs mises au service de la préparation des adolescent(e)s et des jeunes à bien négocier la transition à l'âge adulte avec le moindre risque. En outre ils seront formés à l'utilisation des forums du Festival National des Arts et de la Culture en Milieu Scolaire (FENACMIS), au théâtre forum comme outils de formation et de sensibilisation de masse.

d) Les Services de Santé Scolaire et Universitaire

Les SSSU sont les premiers points de contact des élèves en cas de problème de santé. C'est pourquoi les capacités du personnel de ces structures doivent être renforcées pour une meilleure gestion des problèmes liés à la santé sexuelle des apprenants.

e) Les parents à travers les comités de gestion des établissements scolaires (COGES)

Les parents constituent un maillon important dans la chaîne de transmission des valeurs de responsabilisation des adolescent(e) et des jeunes dans la gestion de leur sexualité. Aussi, dans le prolongement des initiatives de formation et d'implication des hommes dans les programmes de la santé sexuelle et de reproduction et dans les programmes de planification familiale, les comités de gestion des établissements scolaires (COGES) joueront un rôle majeur dans la mise en place des écoles des parents ou dans l'intégration de l'éducation sexuelle complète des adolescent(e) et des jeunes dans les activités de l'école des maris.

Hors du cadre scolaire

• **Les jeunes adolescent(e)s et les jeunes hors du système scolaire**

Les animateurs communautaires et pairs éducateurs servent de relais à niveau de la sensibilisation et de la mobilisation des jeunes à l'occasion des activités organisées sur des lieux fixes ou en stratégies mobiles lors de grands rassemblements de jeunes (fêtes de pâques, les fêtes de fin d'année, des grandes vacances, etc.). La formation des animateurs/animateuses communautaires et pairs éducateurs/paires éducatrices sur les composantes de la santé sexuelle et de la reproduction, sur les compétences de vie leur permet de jouer le rôle de cadres des associations ou des réseaux d'organisations des jeunes. En outre, il est opportun renforcer leurs capacités en ESC et à l'utilisation des outils TICs, notamment l'apprentissage par la chanson et de nouveaux médias (Facebook, YouTube, Twitter), Blog, U Report (sms, sondage), poste radio MP3/Player avec carte mémoire ; Sketchs radiophoniques ; émissions radio/télévision (en direct) suivi de débats ; Mini-films à partir des sketchs radio.

• **Les leaders d'opinion, les guides religieux et les leaders communautaires**

Compte tenu de leur influence dans la communauté, ils doivent être formés dans le cadre de l'école des parents et des COGES afin de servir de relais pour les messages en direction de leurs communautés respectives. L'option sera de consolider les initiatives déjà menées par les Ministères de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant et de la Santé et de l'Hygiène Publique, les ONGs nationales et internationales dans la formation et la mobilisation des guides religieux et des leaders communautaires à la Santé sexuelle de la Sida. Un programme de formation de ces leaders d'opinion, des guides religieux et des leaders

communautaires sera défini et mis en œuvre pour assurer leur pleine mobilisation au service du programme nationale de l'éducation sexuelle complète.

- **Les communicateurs**

Le renforcement des capacités de ces personnes est nécessaire étant donné leur mission d'information de la population afin de véhiculer l'information juste. L'implication des communicateurs contribue à rendre l'environnement social, culturel et juridique plus réceptif à la mise en œuvre des programmes d'éducation sexuelle complète.

CONCLUSION

Avec l'adoption du Programme national de l'éducation sexuelle complète, l'Etat s'engage à l'amélioration de la santé des adolescent(e)s et les jeunes scolarisés et non scolarisés, en leur fournissant des informations objectives et des connaissances susceptibles de les aider à mieux connaître et comprendre les dimensions psychologique, affective, sociale, et culturelle de la sexualité et ainsi leur assurer un développement mental, intellectuel et social harmonieux et un cadre pour l'épanouissement de leurs talents et capacités. La mise en œuvre du Programme national de l'éducation sexuelle complète participe des conditions devant favoriser l'émergence de la société ivoirienne en assurant aux jeunes générations les moyens de disposer des compétences et des outils de négociation à faible risque de la transition à la vie adulte. Elle contribue également à la création d'un environnement équitable du point de vue du genre et à réduire la vulnérabilité des adolescent (e)s et les taux de fécondité élevés constatés chez les jeunes filles. Il est en effet indispensable de transformer la structure par âge de la population dans l'optique d'une atteinte du dividende démographique.

Cependant l'atteinte de tels objectifs appelle deux niveaux de synergie pour une tension optimale des forces : la coordination des plans d'action conçus et mis en œuvre par les structures gouvernementales, celles de la société civile et des ONGs nationales et internationales en direction des adolescent(e)s et des jeunes et l'harmonisation des appuis des partenaires techniques et financiers pour une meilleure qualité de la contribution aux efforts de développement de la Côte d'Ivoire.

REFERENCES

MENET, Programme Educatifs et Guides d'Exécution –Sciences de la Vie et de la Terre – Classe de 4^e, Mot de Madame Kandia Camara, Ministre de l'Education Nationale et de l'enseignement Technique, p.2

Ministère de la santé - Programme national de santé scolaire et universitaire (PNSSU) – Rapport sur la situation sanitaire en milieu scolaire et universitaire Septembre 2015 à Avril 2016.

Nations Unies, *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement Le Caire, 5-13 septembre 1994*, http://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/icpd_fre.pdf

République de Côte d'Ivoire, Ministère d'Etat, ministère du plan et du développement, *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSETTE 2013)*, www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/

République de Côte d'Ivoire, Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS), Institut National de la Statistique, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS) 2011-2012*, <http://www.dhsprogram.com/pubs/pdf/>

République de Côte d'Ivoire, Ministère de la santé-Programme national de santé scolaire et universitaire (PNSSU) – *Rapport sur la situation sanitaire en milieu scolaire et universitaire Septembre 2015 à Avril 2016*, www.pnssu-ci.org/

République de Côte d'Ivoire, ministère du plan et du développement, *Plan national de développement, 2016-2020*, gcpnd.gouv.ci/

République de Côte d'Ivoire, Secrétariat Technique Permanent, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 de la Côte d'Ivoire*, <http://www.ins.ci/>

The Population Council, 2011, *un seul programme – guide pour une approche pédagogique unifiée de la sexualité du genre du VIH et des droits humains*, New York, disponible : www.unseulprogramme.org

UNESCO, Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO, rapport sur l'éducation et la formation des adultes en Côte d'Ivoire : La situation au Ministère de l'Education Nationale, http://www.uil.unesco.org/fileadmin/multimedia/uil/confintea/pdf/National_Reports/Africa/Africa/C_ted_Ivoire.pdf

UNESCO, Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle : Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé, <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001832/183281f.pdf>

UNFPA, 2014, orientations opérationnelles de l'UNFPA pour l'éducation complète à la sexualité, <http://www.unfpa.org/>

UNFPA, Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel (SWEDD), http://wcaro.unfpa.org/sites/wcaro/files/pubpdf/UNFPA_SWEDD_FRENCH_20160613_LR.pdf

<http://www.onp.gouv.ci/index2.php?page=det&num=36>